



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

L'UFR des Sciences Odontologiques en quelques chiffres



883 étudiants



67 enseignants chercheurs



9 personnels BIATS

Votre versement de taxe d'apprentissage contribue à :

- > Investir dans du matériel pédagogique de pointe, de manière à donner aux étudiants les meilleures conditions d'apprentissage
- > Former de futurs professionnels de qualité qui seront vos futurs interlocuteurs
- > Faire intervenir des professionnels de santé au sein de notre faculté

L'UFR des Sciences Odontologiques de l'Université de Bordeaux a pour mission de former les futurs professionnels de santé chirurgiens-dentistes.

De ce fait, le versement par les entreprises ou sociétés de la taxe d'apprentissage représente une source complémentaire bienvenue de financement permettant l'acquisition d'équipements pédagogiques de pointe pour notre Faculté, qui participe à des enseignements théoriques et pratiques spécialisés et tournés vers le monde professionnel.

Nous vous sollicitons aujourd'hui pour contribuer par votre versement à la formation des futurs chirurgiens-dentistes. Ainsi, vous nous soutiendrez dans la formation d'excellence que nous souhaitons offrir à nos étudiants en matière pédagogique. Elle sera d'autant plus utile en raison de l'augmentation significative du nombre d'étudiants formés en odontologie en Nouvelle-Aquitaine.

Vous le savez, le système de distribution du solde de la taxe d'apprentissage a changé : les entreprises ne peuvent plus la verser directement aux établissements d'enseignement. Elles doivent se déclarer auprès de la plateforme SOLTÉA proposant une liste d'établissements bénéficiaires afin de flécher les formations qu'ils souhaitent soutenir.

Malheureusement, l'UFR Odontologie n'apparaît pas dans la liste prévue sur la plateforme cette année.

Pour y remédier, nous vous invitons à verser votre Taxe d'Apprentissage dédiée à l'UFR Odontologie vers le «Certificat de capacité d'orthoptiste» de l'UFR des Sciences Médicales avec le code UAI 0333234L

Ensuite, afin de pouvoir justifier auprès de nos services que cette Taxe d'Apprentissage est bien adressée à l'UFR Odontologie, nous vous invitons à compléter et renvoyer par mail la promesse de versement ci-après à marie-anais.guerrier@u-bordeaux.fr

Par cette action, vous nous témoignez votre confiance et votre intérêt pour le cursus des études médicales et paramédicales et nous vous en remercions.



Formulaire de versement Taxe d'apprentissage 2025

Votre société

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Code NAF/APE : n° Siret :

Contact taxe d'apprentissage

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Votre taxe d'apprentissage

Je m'engage à verser tout ou partie de la taxe d'apprentissage
au Collège des Sciences de la santé de l'université de Bordeaux
pour l'UFR des Sciences odontologiques

Montant versé en euros (€) :

Cette promesse de versement est à nous retourner par courriel à :
marie-anais.guerrier@u-bordeaux.fr

Ou à : Université de Bordeaux - UFR des Sciences Odontologiques
Marie-Anaïs Guerrier - Secrétariat Pédagogique - Comptabilité
146 rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux CEDEX